



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture du Gers
Direction du Cabinet
Service des sécurités
Unité sécurité et réglementation routières**

**DEMANDE DE DELIVRANCE
DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI**

Je soussigné(e) :

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance : **Dépt.** :

Adresse :

Code Postal : **Commune** :

Tél. : **Portable** :

Adresse mail :@.....

Sollicite la délivrance d'une carte professionnelle de conducteur de taxi.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé ainsi que l'authenticité des documents joints.

Je suis informé(e) :

- que nul ne peut exercer la profession de conducteur de véhicule de transport public particulier si figure au bulletin n° 2 de son casier judiciaire, ou à son équivalent pour les non-nationaux, l'une des condamnations suivantes :

1° Une condamnation définitive pour un délit sanctionné en vertu du code de la route par une réduction de la moitié du nombre maximal de points du permis de conduire ;

2° Une condamnation définitive pour conduite d'un véhicule sans être titulaire du permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule utilisé ou pour conduite malgré l'annulation du permis de conduire ou malgré l'interdiction d'obtenir la délivrance du permis, ou encore pour refus de restituer son permis de conduire après l'invalidation ou l'annulation de celui-ci ;

3° Une condamnation définitive prononcée par une juridiction, française ou étrangère, à une peine criminelle ou à une peine correctionnelle d'au moins six mois d'emprisonnement pour vol, escroquerie, abus de confiance, atteinte volontaire à l'intégrité de la personne, agression sexuelle, trafic d'armes, extorsion de fonds ou infraction à la législation sur les stupéfiants.

- que tout dossier incomplet peut entraîner le refus de délivrance de la carte de taxi ;

- que toute fausse déclaration est passible des peines prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

Fait à le

Signature